

D 708 BRESIL: CONFLITS DE TERRE DANS L'ACRE,  
LE PARÁ ET LE GOIÁS

La structuration du grand domaine se poursuit inexorablement (cf. DIAL D 692 et 706). (Errata dans le D 706: il fallait lire dans la présentation "500.000 km<sup>2</sup>, soit cinquante millions d'hectares..."). Et les petits cultivateurs en sont inévitablement les victimes.

On lira ci-dessous quelques témoignages à verser au dossier. Ils portent sur des conflits dans l'Etat d'Acre, à l'extrême-ouest du Brésil, et dans la région sud de l'Etat du Pará ou au nord de l'Etat de Goiás, la tristement célèbre région du "Bico do Papagaio".

Auparavant le lecteur trouvera dans le premier texte quelques chiffres globaux sur le double phénomène de la concentration de la propriété de la terre et de la prolétarisation des paysans.

Note DIAL

1- La concentration de la propriété de la terre

Tout le pays connaît les conditions dans lesquelles vivent et travaillent les quatorze millions de familles de travailleurs ruraux brésiliens. Leurs bas rendements, leurs déficiences sanitaires et leurs conditions précaires de logement sont le résultat d'une structure agraire qui concentre la terre entre les mains d'une minorité de privilégiés, au détriment de la grande majorité.

Cette situation a empiré au cours des années dernières. Cela se traduit par l'expulsion des travailleurs ruraux, rejetés vers la périphérie des villes et transformés en "bouffe-froide" (1) sans garantie aucune; ils viennent ainsi grossir la masse de main-d'oeuvre disponible, ce qui contribue à faire baisser toujours davantage les salaires de ceux qui vivent de leur travail dans les exploitations agricoles.

Par ses agissements, le gouvernement a contribué de façon précise à l'aggravation de la situation. L'absence de décision en matière de réforme agraire s'est soldée par une concentration accrue de la propriété foncière rurale, comme le montrent les premières données, récemment publiées, du relevé cadastral fait en 1978 par l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA).

Les propriétés de moins de 10 hectares, qui représentaient 36% des propriétés foncières en 1967 et occupaient près de 2% de la superficie cadastrée, ont été ramenées à 28% du total des propriétés foncières et n'occupent plus que 1% de la superficie cadastrée. Parallèlement, les propriétés de 10.000 hectares et plus, qui représentaient 0,1% du total

(1) Surnom donné aux journaliers ou ouvriers agricoles, par allusion aux gamelles de nourriture qu'ils emportent dans leurs déplacements (NdT).

et 16% de la superficie cadastrée, occupent en 1978 25% des terres cadastrées . En ce qui concerne les nouvelles superficies cadastrées, celles localisées dans la région Nord du pays, les grandes propriétés se sont, de 1967 à 1978, appropriées 95% de ces terres, ce qui représente en chiffres ronds près de 102.000.000 d'hectares.

Par le biais de programmes comme le Pro-alcool (2), la politique agricole du gouvernement a favorisé l'expansion de la grande propriété; en même temps, elle a refusé à la petite propriété le nécessaire soutien en termes de crédit, de prix de base et de commercialisation des produits, ce qui rend inviable l'activité des petits producteurs qui sont pourtant responsables de la plus grande part de production des aliments consommés dans notre pays.

Si la politique agraire et agricole du gouvernement contribue à accroître la concentration du revenu, sa politique salariale ne contribue pas à corriger les disparités; grâce à des artifices comme le "taux de productivité", elle limite l'action revendicatrice des travailleurs et empêche ceux-ci de participer davantage à la richesse produite.

La modification de la structure agraire est ainsi renforcée par la politique gouvernementale d'aide à la grande propriété, aide qui va des incitations fiscales au financement des projets agropastoraux. C'est cette structure agraire qui est la grande responsable de la marginalisation des travailleurs ruraux et des conflits autour de la propriété de la terre, phénomènes qui se généralisent actuellement dans tout le pays. Un recensement partiel montre que, pour les seules années 1977 à 1979, plus de 75.000 personnes ont été impliquées dans des conflits de la terre pour quatre Etats seulement de la Fédération: Mato Grosso, Maranhão, Bahia et Rio de Janeiro.

(Etude de la Confédération nationale des  
travailleurs de l'agriculture - CONTAG -  
dont le siège est à Brasília - mars 1981)

## 2- Les conflits de la terre et les assassinats de paysans

### UNE CHOSE DEVENUE ROUTINIÈRE: LA VIOLENCE

(Intertitres de DIAL)

Les violences contre les travailleurs ruraux et les dirigeants syndicaux sont devenues des faits communs en milieu rural.

Il suffit de rappeler que, pour 1980 seulement, ont été assassinés les dirigeants syndicaux suivants, pour le seul fait qu'ils prenaient la défense des travailleurs: Raimundo Ferreira Lima, de Conceição do Araguaia (Pará); José Francisco dos Santos, de Correntes (Pernambuco); et Wilson Souza Pinheiro, de Brasiléia (Acre). Parmi les travailleurs ruraux, également en 1980, ont été tués: José Gertuliano, Napoleão Silva, Cícero Catarino et Antônio Gênésio Veras, dans les communes de Parnarama et de Caxias (Maranhão); ainsi que José Piau, assassiné en janvier de cette année, dans la commune de Nova Jacundá (Pará), et Francisco Sobreira Lima, dans la commune de Tauá (Ceará). Tous ont été les funestes victimes du bras armé à la solde des intérêts économiques et de leur appât de lucre. En avaient déjà été victimes l'avocat Eugênio Lyra en 1977 et l'avocat Agenor Martins de Carvalho en 1980.

---

(2) Programme de distillation d'alcool pour remplacer l'essence des automobiles à concurrence de 25% du pétrole (NdT).

(Une répression permanente)

Chaque fois que les forces antidémocratiques élargissent leur espace vital dans le contexte politique, c'est la répression qui augmente contre les organisations de travailleurs. Ce fut le cas en 1968, quand la Confédération nationale des travailleurs de l'agriculture - CONTAG s'est fait saisir arbitrairement des travaux imprimés et quand ses dirigeants ont été obligés de passer des heures et des heures à déposer auprès des organes de sécurité. En 1973, c'est le ministère du travail qui a cherché à empêcher la tenue du 2ème congrès national des travailleurs ruraux. En 1976, les dénonciations patronales ont été la cause de la saisie d'ouvrages didactiques de la CONTAG dans l'Etat d'Acre, et le camarade-président de la CONTAG a été interrogé en personne par le secrétariat général du Conseil de sécurité nationale. En 1977, le ministère du travail a suspendu administrativement la direction de la CONTAG et le camarade-président a été de nouveau entendu par le secrétariat général du Conseil de sécurité nationale sur les publications du mouvement.

Actuellement, en pleine "ouverture politique" proclamée par le gouvernement (3), les organes de sécurité essaient une nouvelle fois de porter atteinte au mouvement syndical des travailleurs ruraux dans la personne du président de la CONTAG et du délégué de la CONTAG pour l'Etat d'Acre. Le prétexte en est la mort du courtier véreux Nilo Sérgio Oliveira, causée par un groupe de travailleurs ruraux, révoltés par l'assassinat du camarade Wilson Souza Pinheiro, président du syndicat des travailleurs ruraux de Brasiléia. Les autorités gouvernementales font semblant d'ignorer que le problème de l'Acre remonte longtemps en arrière et que, depuis l'installation en 1975 de sa délégation régionale, la CONTAG n'a jamais cessé de dénoncer les injustices et les violences pratiquées dans cette région par les grands propriétaires et les courtiers véreux contre les travailleurs ruraux.

(Le boeuf contre les hévéas)

La dévastation inconsidérée de la forêt amazonienne par de grands groupes bénéficiant de crédits officiels, au détriment de la politique officielle de soutien au caoutchouc naturel, a pour objectif l'exploitation du bois et la création de grandes superficies pour l'élevage extensif.

Dans ces régions ont vécu et travaillé, depuis plus de cent ans, des milliers de familles de gemmeurs qui vivent du caoutchouc et de la châtaigne et pratiquent l'agriculture de subsistance. Ces gemmeurs ont été poussés par le gouvernement fédéral, par le biais de la Surintendance pour le développement de l'hévéa et de Radio-Nationale, à préserver les hévéas et à augmenter la production de caoutchouc. La politique de déboisement dans l'Etat d'Acre a cependant entraîné l'abandon et la destruction des hévéas par suite de l'émigration ou de l'expulsion des travailleurs ruraux de leurs lieux de travail. Ces faits ont fait l'objet d'innombrables dénonciations aux autorités de la Fédération et de l'Etat par la CONTAG, mais sans que les mesures nécessaires soient prises pour éviter de nouveaux déboisements et de nouvelles expulsions de gemmeurs.

Devant la menace permanente d'expulsions de leurs terres, dans la région du Altos Rios Acre, du Iaco et de la source du fleuve Xapuri corres-

---

(3) Cf. DIAL D 560 et 572 (NdT).

pendant aux communes de Brasiléia, de Sena Madureira et de Xapuri, les gemmeurs ont lancé à partir de 1966 un mouvement de défense de leurs terres et des hévéas en s'opposant au déboisement. Ce mouvement, connu sous l'expression d'"opposition et obstruction au déboisement", répond d'ailleurs aux dispositions du Code forestier qui interdisent ce genre d'action déprédatrice.

#### (L'assassinat comme méthode de pression)

La réaction violente des groupes économiques à la ferme disposition des travailleurs ruraux a alourdi le climat de tension sociale dans cette région. Les grands propriétaires terriens, en effet, soucieux de s'approprier les terres, n'ont pas renoncé à leur projet; ils ont, au contraire, intensifié leurs pressions sur des milliers de familles de travailleurs ruraux. Suite à l'intensification des conflits et de la tension sociale dans la région, le mouvement syndical des travailleurs ruraux a demandé l'expropriation immédiate des zones de conflit: hévéas de Santa Fé, Guanabara, Porvir, Porvir Velho, Carmo, Quixadá, Delmonte, São João, São Pedro, São Francisco, Paraguaçu, Santa Quitéria et Sacado.

En reconnaissance explicite de la tension sociale existant dans la région, le gouvernement fédéral, en septembre 1980, décrétait d'intérêt social aux fins d'expropriation une aire de 262.000 hectares, située dans les communes de Brasiléia, Xapuri et Rio Branco et correspondant aux zones de conflit pour lesquelles le mouvement syndical avait réclamé la mesure gouvernementale.

Au cours de 1980, les grands propriétaires terriens ont lancé une véritable campagne à l'encontre des dirigeants syndicaux de l'Acre pour discréditer le mouvement syndical aux yeux des travailleurs ruraux. Les menaces ont atteint leur point culminant avec la déclaration du propriétaire Guilherme Lopes au cours d'une réunion de la Surintendance pour le développement de l'hévéa; "la solution des problèmes fonciers de l'Acre, avait-il-dit, ce serait de tuer le président du syndicat, le délégué de la CONTAG et quelques curés".

La menace a pris corps le 21 juillet suivant avec l'assassinat du président du syndicat des travailleurs ruraux de Brasiléia, Wilson Pinheiro Souza, assassinat pratiqué au siège du syndicat. Wilson avait reçu des menaces de mort, fait dénoncé aux travailleurs de Brasiléia au cours d'une assemblée générale du syndicat; la dénonciation avait de plus été transmise par la CONTAG au secrétariat de la sûreté publique.

En signe de protestation contre l'assassinat du président du syndicat et de soutien à la lutte des travailleurs ruraux de l'Acre, le mouvement syndical a organisé à Brasiléia, le 27 juillet 1980, une manifestation qui a rassemblé quelque mille cinq cents travailleurs ruraux et compté avec la participation de représentants des travailleurs urbains, de l'Eglise et de diverses autres organisations civiles.

#### (Légitime défense)

Une semaine après l'assassinat du dirigeant syndical, un groupe de travailleurs ruraux a tué un grand propriétaire de la région. Alors qu'elle n'avait pris aucune mesure concrète à la suite de l'assassinat du président du syndicat, la police a transformé la ville de Brasiléia en véritable forteresse pour arrêter les travailleurs suspectés d'implication dans la mort du grand propriétaire.

Contre ceux qui ont assassiné le président du syndicat, rien n'a été fait. Quelques propriétaires ont été convoqués pour déposition mais aucune arrestation n'a été faite. Contre les travailleurs ruraux, une opération jamais vue a été montée pour les arrêter. Ils ont été torturés en prison et ils ont dû attendre quatre mois avant d'obtenir l'habeas-corpus. Contre les dirigeants syndicaux, en réponse à la demande faite par la fédération de l'agriculture de l'Etat d'Acre, la police fédérale a ouvert une enquête policière et militaire et inculpé, au titre de la loi de sécurité nationale, le camarade-président de la CONTAG ainsi que son délégué pour l'Acre et le Rondônia; l'enquête a été transmise à la justice militaire de Manaus.

(Les paysans: des victimes et non des coupables)

Parce qu'ils sont solidaires de leurs camarades qui défendent leur droit; parce qu'ils portent la défense de ces droits devant l'administration et devant la justice; parce qu'ils protestent publiquement contre les assassinats, contre les violences et les injustices dont sont victimes les travailleurs ruraux brésiliens et leurs dirigeants, voilà que nos camarades de la CONTAG sont aujourd'hui en procès.

Les représentants légitimes de la classe laborieuse rurale du pays se déclarent convaincus que les actes posés par les camarades de la CONTAG ne sont pas des crimes devant la loi mais des gestes relevant de l'exercice authentique de l'action syndicale. Ils affirment que les tensions sociales existant en milieu rural ne sont pas le fruit d'une insatisfaction politique ou socio-économique, mais qu'elles résultent uniquement des agissements d'un capitalisme effréné qui oriente la politique gouvernementale et en tire profit; politique gouvernementale qui minimise les intérêts de ceux qui n'ont que leur capacité de travail à offrir en contribution à la richesse nationale, mais qui, par droit et en justice, veulent y participer.

Les travailleurs ruraux du Brésil savent que c'est eux aussi qui seront jugés, en tant que classe organisée revendiquant ses droits et défendant ses intérêts. Ils réaffirment leur volonté d'action syndicale libre, dynamique et énergique, parce que fondée sur les principes du respect de la dignité humaine et de la justice sociale. Ils ne peuvent imaginer que, de victimes, ils puissent être changés en condamnés. C'est pourquoi ils expriment haut et fort leur confiance en la justice du pays, dans l'assurance que ses traditions d'indépendance et d'impartialité seront maintenues à tout prix et en toute circonstance, et que seront acquittés le camarade-président de la CONTAG, son délégué de l'Acre ainsi que les autres personnes inculpées. Ainsi le veulent les vrais principes de la justice. Ainsi le veut la nation.

Brasilia, le 28 mars 1981

Confédération nationale des travailleurs de l'agriculture

3- Conflit sur le fleuve Araguaia

Le 3 avril 1981, dans la région du Bas-Araguaia, à proximité du village d'Itaipava, trois paysans ont été arrêtés sur leurs terres par huit agents de la police fédérale armés de revolvers, de fusils et de mitraillettes. Il s'agit de Raimundo Ferreira dos Santos, de José Wilson do Amorim et d'Edson Romão da Silva, accusés d'avoir participé à un affrontement armé qui s'est soldé par la mort d'un tueur à gages connu.

Les trois paysans ont été conduits dans un domaine où ils ont été giflés et frappés à coups de poing, de pied et de karaté. Ils ont été attachés nus pendant deux jours et l'un d'eux a été pendu au "perchoir-à-perroquet" avec la tête battue contre un tronc d'arbre. Tout cela pour qu'ils reconnaissent la mort du tueur à gages et accusent directement le curé de la paroisse, le Père Aristides Camio, ainsi que l'avocat de la Commission pastorale de la terre, Me Paulo Fonteles de Lima, et l'agent de pastorale, Mme Neide Costa Lima, veuve de Raimundo Ferreira Lima (dit "Gringo") (4), d'être les instigateurs des assassinats et des occupations de terres.

Après avoir été brisés par les tortures subies, ils ont été emmenés en avion à Marabá. Là, au siège du GETAT (5), ils ont signé des documents forgés de toutes pièces. Remis le 6 avril 1981 au commissariat de police de Conceição do Araguaia, où ils se trouvent illégalement retenus prisonniers, ils ont fait l'objet d'une visite médicale qui a constaté les traces et séquelles des mauvais traitements subis.

Le diocèse de Conceição do Araguaia s'élève contre les violences pratiquées à l'encontre de ces trois cultivateurs; il proteste contre la tentative d'impliquer le P. Aristides, Me Paulo Fonteles et Mme Neide Costa Lima. Nous lançons un appel aux autorités compétentes pour qu'elles prennent les mesures nécessaires, dans le sens du châtimement des responsables de ces violences, et pour qu'elles favorisent le respect des droits de l'homme ainsi que la pratique de la justice sociale.

Conceição do Araguaia, le 9 avril 1981  
Mgr José Patrício Hanrahan,  
évêque de Conceição do Araguaia  
président du régional Nord-2 de la  
Conférence nationale des évêques du Brésil

#### 4- Conflit de Sítio Novo de Goiás

Sumaúma est un village d'environ deux cents familles de petits cultivateurs dont la plupart possèdent leurs terres depuis dix ans ou même vingt ans. Quand les premiers cultivateurs sont arrivés à Sumaúma en 1960, ce n'était que forêt vierge.

Les cultivateurs travaillent en "mutiron" (6) dans un domaine collectif d'environ six cents alqueires (7). Ils habitent au village.

En 1975 est arrivé dans la région José Ferreira, régisseur d'Edésio Ferreira de Souza qui se dit propriétaire de la terre. Il a commencé à faire pression sur les cultivateurs pour qu'ils vendent leurs terres et s'en aillent.

En 1979, José Ferreira a obligé tous les cultivateurs voisins de Ribeirão à vendre leurs terres. Mais ceux de Sumaúma se sont refusés à le faire. En avril 1980, tous les cultivateurs de Sumaúma ont ouvert une action judiciaire de délimitation des terres, avec l'aide de l'Institut national de colonisation et de réforme agraire et sous la compétence du juge fédéral de Goiânia, M. Jesús.

(4) Cf. DIAL D 630 (NdT). (5) Groupe exécutif des Terres de l'Araguaia-Tocantins, organisme sous juridiction militaire. Cf. DIAL D 605 et 657 (NdT). (6) Travail collectif gratuit. Cf. DIAL D 527 (NdT). (7) Soit 3.000 hectares (NdT).

A partir de juin 1980, la police, accompagnée de José Ferreira ou de ses employés, est venue plusieurs fois à Sumaúma pour humilier le peuple, le menacer et ramasser les fusils de chasse des paysans.

Le 25 juillet 1980, un important détachement de la police d'Araguaína et de plusieurs autres communes est arrivé en compagnie d'hommes de main de José Ferreira et d'un officier d'état-civil, en accomplissement d'un mandat judiciaire délivré en faveur d'Edésio Ferreira par le juge d'Araguaína, M. João Batista de Castro Neto (8). La police s'est livrée à toutes sortes de brutalités, envahissant les maisons avant le lever du soleil, emmenant prisonniers dans le domaine de José Ferreira vingt-deux paysans et une femme de 7 H du matin à 5 H du soir, les obligeant à signer le mandat judiciaire alors que leurs noms n'y étaient même pas portés, leur interdisant d'aller travailler dans leurs champs et même en incendiant des maisons.

En août 1980, les cultivateurs dont les noms n'étaient pas sur le mandat judiciaire ont ouvert une action judiciaire de délimitation des terres devant le tribunal d'Itaguatins. Jusqu'à maintenant le juge n'a rien fait. Le 21 août, Mgr Cornélio Chizzini, évêque de Tocantinópolis, et Mgr Celso Pereira de Almeida, évêque de Porto Nacional et président de la Commission pastorale de la terre - régional Tocantins-Araguaia, ont publié une lettre pastorale pour soutenir les cultivateurs et dénoncer les brutalités de la police et des courtiers véreux (9). Les cultivateurs ont continué à travailler leurs champs.

#### Les faits récents

En janvier 1981, une dizaine d'hommes de main sont arrivés dans le domaine de José Ferreira. Le 15, les hommes de main ont pris deux cultivateurs isolés et les ont passés à tabac. Le 16, José Ferreira et ses tueurs à gages ont tendu une embuscade aux cultivateurs, sous prétexte de proposer un accord; cela s'est terminé par un échange de coups de feu, mais sans blessé de part et d'autre.

Fin mars, José Ferreira a lâché son bétail dans les champs des cultivateurs. Ceux-ci ont porté plainte au bureau de police qui n'a rien fait.

Dans les premiers jours d'avril, les hommes de main ont tiré sur un jeune de Sumaúma qui se trouvait dans la localité de Sítio Novo, avant de le battre. Les policiers ont été informés du fait ainsi que du nom de celui qui l'a battu, Deija, l'homme de main; mais les policiers n'ont pris aucune mesure. Le 8 avril, depuis la jeep de José Ferreira, les hommes de main ont tiré sur tous ceux qui passaient sur le chemin des champs, y compris sur les femmes et les enfants; mais ils n'ont touché personne. Le 9, les paysans ont déposé une plainte au commissaire de police de Sítio Novo, lequel n'a rien fait jusqu'à maintenant.

Ces jours-ci, en compagnie de José Ferreira, les hommes de main ont occupé les routes qui mènent à Sítio Novo pour empêcher les gens de passer. Les paysans ont dû y aller par la forêt.

---

(8) Cf. DIAL D 645 et 657 (NdT).

(9) Cf. DIAL D 645 (NdT).

Depuis janvier 1981 le GETAT - Groupe exécutif des terres de l'Araguaia et du Tocantins (cf. note 5) est venu plusieurs fois en inspection à Sumáma, mais il n'a pris aucune mesure en faveur des cultivateurs.

Le 13 avril, l'avocat de la Commission pastorale de la terre et des cultivateurs a déposé un nouveau recours auprès du juge d'Itaguatins, en l'informant de tous les faits nouveaux et en demandant d'urgence une nouvelle action judiciaire de délimitation de terres en faveur des cultivateurs. Une copie de ce recours a été envoyée par la Commission pastorale de la terre au GETAT d'Araguaína et au maire de Sítio Novo.

Porto Nacional, le 13 avril 1981  
Commission pastorale de la terre

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale  
(par avion, tarif sur demande selon pays)  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441